

SYCAD-D 2020\_054

Monsieur Patrice TIZON  
Directeur Général des Ressources Humaines

**Objet : Réserves Accord PDV-PSE 2020**

Monsieur Le Directeur,

Suite à la décision unilatérale de l'entreprise d'engager un PDV/PSE, des négociations sur les mesures d'accompagnement de ce plan ont été menées depuis 2 mois.

Au travers de sa signature, la CFE-CGC valide des points essentiels permettant d'étendre largement l'accès aux départs volontaires des salariés de tous secteurs souhaitant quitter l'Entreprise.

La Direction ayant refusé de séparer les modalités PDV de celles du PSE s'adressant au seul périmètre du Court-courrier, la CFE-CGC réaffirme au travers de cette lettre de réserve et comme cela est bien précisé dans le préambule de l'accord, **son opposition catégorique à tout départ contraint au sein de l'établissement Court-courrier.**

Le Plan de Départ Volontaire s'appuie sur une circonstance conjoncturelle ayant une conséquence structurelle devant aider Air France à survivre.

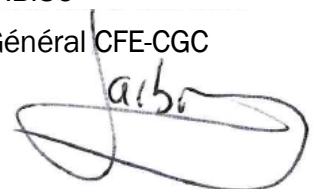
Le dispositif de l'APLD en cours de négociation devrait garantir le niveau des emplois nécessaires à la reprise sur une durée déterminée et permettre d'exclure tout recours à des licenciements durant sa durée d'application de 36 mois.

Pour la CFE-CGC, ce délai semble légitime et responsable car il s'appuiera sur le nombre effectif de départs dans le cadre du Plan de Départ Volontaires et ce, dans chaque secteur de l'Entreprise, permettant ainsi d'identifier toutes les opportunités de postes pouvant être proposés aux salariés du Court-courrier.

L'application du chômage partiel longue durée à venir et la reprise économique laisseront aussi le temps nécessaire pour négocier par exemple, la reprise d'activité Transavia par les salariés d'Air France dans les escales de provinces, le traitement d'activités en back-office ou en télé-travail.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard GARBISO  
Secrétaire Général CFE-CGC



Copie : Romain Raquillet DP.GD